

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 26 février 2024
DEL-2024-06

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 18
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Yannick CASTELLI, Mme GANDOIN Sylviane.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, 1^{er} adjoint de la commune de VALLE D'OREZZA Valérie FERRANDI, Mme. Patricia SOULLARD, 1^{er} adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET: M14: Demande de financement pour l'acquisition de 5 garden pour la prochaine édition du Festival « Orizonti di chi è d'altro » - Demande de subvention et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 27 février 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 février 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

ANTOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 09 février 2024 pour un Conseil communautaire en date du 16 février 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 19 février 2024 pour un Conseil communautaire en date du 26 février 2024.

Le Président informe l'assemblée délibérante que pour les besoins de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca et plutôt que de faire la location de matériels évènementiels en vue de la troisième édition du Festival « Orizzonti di chi è d'altro », de faire l'acquisition de 5 garden.

Le coût total de cette opération été estimée à **30 000.00 € H.T.**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par le biais de la dotation quinquennale.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financiers	Taux (%)	Montant HT
CDC – Dotation quinquennale	80%	24 000,00 €
Communauté de communes – Autofinancement	20%	6 000,00 €
TOTAL	100%	30 000,00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour l'acquisition de 5 garden.
- **D'Autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

